

CONTRÔLE ICPE

Vous pensez que vos stations-service sont conformes ?

Pourtant, des dérives invisibles et des écarts réglementaires peuvent fragiliser votre site au quotidien.

- Vous ne savez plus si votre dernier contrôle périodique ICPE a moins de 5 ans ?
- Vous aimeriez aborder votre prochain contrôle réglementaire avec une sérénité totale ?

AQUALEHA sécurise votre station-service grâce à son expertise en Sécurité et Environnement. Le contrôle ICPE réglementaire permet de valider la conformité de vos installations et garantir la maîtrise absolue de vos risques de pollution, d'incendie et d'explosion.

QUELS BÉNÉFICES POUR VOUS ?

- ✱ **Respect de la réglementation** : vous répondez à votre obligation légale de contrôle périodique tous les 5 ans, ou 10 ans si votre site est certifié ISO 14001.
- ✱ **Conformité environnementale** : vous vous assurez d'une maîtrise parfaite de vos risques majeurs de pollution, d'incendie et d'explosion.
- ✱ **Reconnaissance officielle** : vous bénéficiez de l'expertise d'un organisme accrédité Cofrac* et agréé par le Ministère de la Transition écologique. (*Accréditation Cofrac Inspection, n°3-1348, portée disponible sur www.cofrac.fr).
- ✱ **Aide à la décision** : vous disposez de rapports détaillés et clairs pour obtenir un diagnostic précis de votre installation.



« Ce que vous pensez maîtriser n'est pas toujours ce qu'un inspecteur va constater. »
(Romain, expert métrologue chez AQUALEHA)